

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le discours du premier ministre à la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth a été suivi d'un long débat à la Chambre des communes sur le lien entre les droits de la personne et l'aide au développement. M. Svend Robinson (NPD) a déposé une motion invitant le gouvernement à interrompre les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique et à revoir tous les programmes d'aide internationale pour s'assurer qu'ils répondent aux critères énoncés par le premier ministre à la conférence du Commonwealth.⁵ Le débat sur cette motion a porté sur un grand nombre de sujets et il a été, notamment, l'occasion d'une discussion sur les pays qui reçoivent une aide du Canada et ont un comportement douteux en matière des droits de la personne, comme, par exemple, la Birmanie, le Kenya, l'Indonésie et le Pérou.⁶ S'il y a eu de nombreux orateurs à féliciter le gouvernement pour sa politique, nombreux ont également été ceux qui l'ont invité à veiller à ce qu'on l'applique de façon uniforme à tous ceux qui reçoivent son aide.

Plusieurs députés sont également intervenus à titre personnel pour attirer l'attention de la Chambre sur le respect des droits de la personne dans des pays donnés.⁷ Un autre débat sur la politique du Canada en matière des droits de la personne a eu lieu lors d'une réunion du Sous-comité du Comité permanent des affaires étrangères. Témoignant devant le comité, M^{me} Monique Landry, ministre des Relations extérieures, a engagé les députés dans un débat axé sur la double nécessité de donner une plus grande transparence à la politique canadienne s'agissant des droits de la personne et de mieux appliquer cette politique en s'adressant à des organismes comme le CUSO.⁸

Le 20 décembre 1991, le Sous-comité sur les droits de la personne a transmis à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures une liste des conclusions et recommandations auxquelles il était parvenu suite aux consultations menées à l'automne de la même année. Pour ce qui est de la politique (par opposition au processus), il invitait le gouvernement à la placer dans un cadre clair et logique. Entre autres recommandations précises, il demandait que l'on clarifie les objectifs de l'Aide publique au développement (APD) et que l'on établisse des critères en matière des droits de la personne.

⁵ *Débats de la Chambre des communes*, 22 octobre 1991, p. 3769.

⁶ *Ibid.*, p. 3769-3797 et 3811-3842.

⁷ Voir : *Débats de la Chambre des communes*, 21 octobre 1991, p. 3729-3738; 22 octobre 1991, p. 3805; 20 novembre 1991, p. 5075; et 13 février 1992, p. 6957.

⁸ Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, Sous-comité sur le développement et les droits de la personne, *Procès-verbaux et témoignages*, n° 12, 17 février 1992.